

Paris, le 20 juin

MORT D'UN ÉLÈVE AU TRAVAIL : LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE EN DEUIL ET EN COLÈRE

Mardi 17 juin, un élève de seconde générale du lycée polyvalent Curie-Corot de Saint-Lô, dans la Manche, est mort sur le lieu de son stage d'observation. SUD éducation tient à exprimer toutes ses condoléances et sa solidarité à la famille de la victime et à l'ensemble des élèves et des personnels de son établissement.

Néanmoins, cette mort tragique doit alerter toute la communauté éducative sur le nombre de jeunes ayant trouvé la mort sur leur lieu de stage d'observation, de période de formation en milieu professionnelle, ou sur leur lieu de travail. Les élèves ne doivent pas être de la chair à patron, exposé·es aux risques, alors qu'ils ou elles restent en situation d'apprentissage. Ces dernier·ères se retrouvent trop souvent dans des situations où le droit du travail n'est pas respecté, exposé·es à des risques professionnels mal évalués et face auxquels ils ou elles ne sont pas formé·es. Au-delà des élèves en stage, les accidents du travail et les décès au travail concernent particulièrement les jeunes travailleurs et travailleuses. En effet, la Direction générale du travail pointe que plus de la moitié des jeunes de moins de 25 ans mort·es au travail ont moins d'un an d'ancienneté dans leur emploi. L'INRS, Institut national de recherche et sécurité, alerte sur la fréquence des accidents du travail concernant les jeunes de moins de 25 ans, s'élevant à 10 % par an, soit 2,5 fois plus que les l'ensemble des salarié·es.

Les réformes successives dans l'Éducation nationale poussent de plus en plus de jeunes dans les entreprises, où iels sont pris·es comme de la main d'œuvre bon marché. Ce sont les jeunes issu·es des classes les plus défavorisées qui sont les premièr·es touché·es, à cause de la ségrégation sociale que les réformes gouvernementales installent. Par ailleurs, SUD éducation dénonce le volume horaire bien trop faible dédié au droit du travail et à la prévention des risques professionnels dans le cursus de formation des élèves.

Le travail tue et SUD éducation en fait le constat depuis longtemps. Les employeur·euses doivent tout mettre en œuvre pour protéger les employé·es, et en particulier les jeunes en situation de stage ou d'apprentissage. Les élèves qui meurent sur leur lieu de travail restent avant tout des élèves et le Ministère de l'Éducation nationale doit prendre toutes ses responsabilités. Il doit assurer la sécurité et la santé des élèves trop souvent exposé·es aux dangers liés au travail.